



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 15 janvier 2018

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 9 janvier 2018

Secrétaire de séance :

Mme BOUE Marie-France (Riscle)

Date d'affichage : 9 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le 15 janvier à 18h00 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle de la Tour à Termes d'Armagnac, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :

44

Nombre de conseillers présents :

31

Nombre de pouvoirs :

2

Nombre de votants :

33

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Lagarde, Navarre, Lartigolle, D'Antin, Castets, Berges, Pasion, Dufau, Ducournau, Fauque, Baudé, Jelonch, Darroux, Fitan, Terrain, Boue, Lajus, Flogny, Bastrot, Michel, Darrieux, Coomans, Ducasse, Biau, Daste, Perissé, Bocq, Renaudin, Thomas, Deluc.

Absents excusés : Mesdames Duclos, Aragnouet, Casabonne-Pujolle, Cauzette, Messieurs Baratault, Payros, Dagieux, Broqua, Franchetto, Cagnasso, Capmartin, Clot, Granier, Boueilh, Menvielle.

Pouvoirs : de Mr Baratault à Mr Lagarde, de Monsieur Clot à Madame Michel.

Ordre du jour.

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 19 décembre 2017

Finances :

- Transfert de charges : retrait de la délibération suite à la demande de la Préfecture (question juridique)

SIEBAG:

- Désignation des délégués

GEMAPI:

1) SMGAA (Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses affluents) / SMBVA Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de l'Arros)

- Approbation de la feuille de route pour l'organisation de la compétence GEMAPI

- Autorisation de signature de convention
- Désignation des délégués

2) Syndicat mixte des bassins versants du Midour et de la Douze

- Désignation des délégués
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-France Boue est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 19 décembre 2018

M. le Président propose de valider le compte-rendu du dernier conseil communautaire, lequel est adopté à l'unanimité.

Finances

-Retrait de la délibération du 27 novembre 2017 : Transfert de charges relatif aux compétences PLUI et GEMAPI.

Le 27 novembre 2017, le conseil communautaire a décidé, à la majorité, d'approuver les attributions de compensation suite aux transferts de charges relatif aux compétences PLUI et GEMAPI.

Or, il apparaît que l'évaluation des charges transférées n'a pas été faite en respectant les textes en vigueur. En effet, le rapport d'évaluation des charges transférées aurait dû être transmis aux communes membres avant l'approbation par les membres du conseil communautaire. Ce n'est que lorsque ce rapport est adopté, à la majorité qualifiée, que le conseil communautaire peut fixer le montant de l'attribution de compensation.

Si la fixation est dite de droit commun, les communes n'ont pas à délibérer sur ce montant mais si la fixation est libre, les communes intéressées doivent donner leur accord.

Aussi, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de retirer la délibération du 27 novembre 2017 et de mettre en œuvre la procédure respectant les règles du code général des impôts et du code général des collectivités locales.

SIEBAG

-Désignation des délégués syndicats d'eau potable

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018 pour la production, le transport et la distribution d'eau potable. Cette compétence est déléguée :

- au **SIEBAG** (Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin Adour Gersois) pour les communes qui suivent et il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune.

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
AIGNAN	NAVARRÉ Patrick	LETELLIER Patrick
BOUZON-GELLENAVE	ROSES Olivier	VILLEPONTOUX François
CAHUZAC SUR ADOUR	MASSAROTTO Serge	BROQUA Marcel
CASTELNAVET	REON Etienne	CASSIN Pascale
CAUMONT	BOUZIGUES Régis	BUREAU Bernard
FUSTEROUAU	LARREY Patricia	CORDONNIER Catherine
GOUX	BLONDEAU Sylvie	CAGNASSO Robert
LABARTHETE	GRAVELIN Valérie	LABARRERE Julien
LELIN LAPUJOLLE	LABORDE Patrick	CAMICAS Anne-Marie
LOUSSOUS DEBAT	LECERF Michel	BAUDE Alyn
MARGOUEY-MEYMES	BORLIACHON Xavier	JUSTRABO Nadine
MAULICHERES	BRUMONT Jacques	DARROUX Eric
MAUMUSSON LAGUIAN	SAINT ORENS Hervé	SARRAN Didier
POUYDRAGUIN	PUJAU Frédéric	DIAZ Fabien
RISCLE	BASTROT Philippe	TERRAIN Christophe
SABAZAN	DUFFER Stéphane	AURENSAN Philippe
SAINT-GERME	FURET Jean	DUCOURNAU Philippe
SAINT-MONT	TOLLIS Christian	FAURE Sébastien
SARRAGACHIES	BORTOLOZZO Christian	FAGET Annie
TARSAC	BUFFALAN Jean-Luc	CASSAIGNE Hervé
TERMES D'ARMAGNAC	FOUGEROUSE François	SCHUNDER Jean-Pierre
VERLUS	BOURGES Lorin	LESBATS Patrick
VIELLA	DELUC Eric	ELGOYHEN Georges

- au **SIAEP de Dému** pour la commune qui suit et il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
AVERON-BERGELLE	DUFAU Eric	MORANDIN Bruno

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité la désignation des délégués inscrits ci-dessus au SIEBAG et au SIAEP de Dému.

- Désignation des délégués au Syndicat Mixte des bassins versants du Midour et de la Douze.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018 pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence est déléguée au Syndicat Mixte des bassins versants du Midour et de la Douze pour les communes qui suivent et il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune.

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
AIGNAN	CHANUT Michel	NAVARRE Patrick
AVERON BERGELLE	BARRAIL Gérard	LARTIGOLLE Michel
BOUZON-GELLENAVE	VAN DE CASTEELE Bertrand	VOLPATO Bernard
CASTELNAVET	CASSIN Fabien	CASSIN Cyril
FUSTEROUAU	LAFFITTE Jean-Pascal	LABORDE Olivier
LOUSSOUS DEBAT	BOURRAGNE Thierry	LABADIE Jean
MARGOUET-MEYMES	SUS Florian	CAZENEUVE Patrick
POUYDRAGUIN	LACOMA Régis	DANDO Xavier
SABAZAN	CREMONESI David	CAZAUBON Jérôme

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité la désignation des délégués inscrits ci-dessus au Syndicat Mixte des bassins versants du Midour et de la Douze.

- Désignation des délégués au Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents (SMGAA)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018 pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence est déléguée au Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents (SMGAA) pour les communes qui suivent et il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune.

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
CAHUZAC SUR ADOUR	BROQUA Marcel	LAURENT Didier
CAUMONT	FAGET Christian	LABROUCHE Gilles
GOUX	BLONDEAU Sylvie	CAGNASSO Robert
LABARTHETE	LAFITAU Elodie	MARCUSSE Jean-Claude

LELIN LAPUJOLLE	PAGES Lilian	FAUQUE Olivier
MAULICHERES	BOSCHI Jean	DUBOS Jean-pierre
MAUMUSSON LAGUIAN	BOUBY François	DESSANS Frédéric
RISCLE	LAJUS Pierre	BERGUERIE Pascal
SAINT-GERME	DUJARDIN Bertrand	FRANCHOMME Céline
SAINT-MONT	LAPORTE Nathalie	RIGAUD Murielle
SARRAGACHIES	BORTOLOZZO Christian	LANGLA Olivier
TARSAC	BOCQ Roselyne	
TERMES D'ARMAGNAC	SCHUNDER Jean-Pierre	ROBLEDO Roger
VERLUS	LESBATS Patrick	MENVIELLE Jean
VIELLA	THOMAS Jean-François	DELUC Eric

De plus, Monsieur le Président soumet à l'assemblée le projet de l'organisation future et la phase transitoire pour la continuité de la gestion du service public (sous bassins Adour et Arros). Cette feuille de route concerne le calendrier, la gestion et l'organisation de la compétence.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité :

- la désignation des délégués inscrits ci-dessus au SMGAA.
- d'adopter la feuille de route telle que présentée.

-Questions diverses :

Une question est posée sur l'utilité de distribuer des agendas à la population puisque certains administrés renvoient un retour négatif sur cet agenda. M. le Président précise que cette édition est une opération commerciale qui ne sera pas renouvelée.

La séance est levée à 18H30.